

OKOUMÉ ET CHANTIERS FORESTIERS AU GABON PAR GUY LASSERRE

(*Les Cahiers d'outre-mer*, 2^e trim. 1955)

.....
[138] La concession la plus importante du Gabon est celle du Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F. Cette puissante société bénéficie d'un régime conventionnel : elle doit, aux termes du contrat, exporter au minimum 8.000 m³ de bois sciés par an. Les deux groupes de la Maga et de l'Igominé, au Sud de l'estuaire, représentent environ 80.000 ha (fig. 5). Toutes les autres concessions sont du type « Permis temporaire d'exploitation » classique. Les sociétés forestières les plus puissantes sont celles qui appartiennent aux usines de déroulage, de placage et de contre-plaquéés de France. Elles sont dites « dérogataires » car elles exportent par leurs propres moyens, sans avoir recours à l'Office des Bois d'A.-E.F. (O.B.A.E.). Ces firmes puissantes sont toutes installées dans la région de l'estuaire (fig. 4), d'exploitation relativement récente, où elles ont pu se tailler de larges permis riches en bois. Ce trait oppose encore les pays de l'estuaire du Gabon et ceux de l'Ogooué, anciennement exploités par les coupeurs et les petits et moyens forestiers (fig. 3). Il existe au Gabon cinq grandes sociétés dérogataires : les Établissements Rougier et Fils, les Établissements Leroy*, la S.A. Luterma français ¹, la Compagnie Nantaise des Bois déroulés et contreplaqués « Océan » et la Société Multiplex ². Ces entreprises forestières, dont les permis couvrent des surfaces variant de 10.000 à 70.000 ha, exportent chacune en année moyenne, de 10 à 20.000 tonnes d'okoumés. Mais il existe aussi de très puissants chantiers autonomes, exportant leurs billes par l'Office des Bois, et dont les tonnages atteignent ou dépassent celles des firmes dérogataires. En 1953, la Compagnie Commerciale de l'A.E.F. (C.C.A.E.F.) tenait la tête avec une exportation de près de 25.000 tonnes, et sept autres sociétés, en plus des dérogataires, dépassaient 10.000 tonnes ; huit autres exportaient plus de 5.000 tonnes.

[139] De telles exploitations forestières sont puissamment équipées. Au Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F., les investissements sont de l'ordre de 1 milliard de francs C.F.A., si l'on ajoute, il est vrai, au matériel les chantiers, les deux scieries à bois dur et à bois tendre ³. Les entreprises-types ayant une production de l'ordre de 4 à 5.000 tonnes d'okoumé par an, exigent un investissement de l'ordre de 150 à

¹ Luterma français : siège à Clichy, selon *Documentation africaine*, 1963. Siège à La Courneuve, filiale de Venesta (G.-B.), selon Jean Suret-Canale, *Afrique et capitaux*, p. 234 (note A.L.).

² Ces sociétés ravitaillent en okoumé les usines suivantes : Éts Rougier : usine de Niort ; Éts Leroy : usine de Lisieux ; Luterma : usine du Bourget ; C.N.B.D.C.O. [*sic* : C.N.B.D.O.] : usine de La Rochelle [*sic* : Rochefort] ; Multiplex : usine du Havre.

³ Voici l'équipement du Consortium en 1964 : 7 tracteurs D 8, trois tracteurs D 4, Hanomag. 2 tronçonneuses à scie à chaîne, 14 locomotives, 6 locotracteurs, 300 wagons, [x] remorqueurs, 7 chalands de 110 t., 6 pinasses et chaloupes, 1 Derrick, et environ 110 km de rail.

200 millions de francs C.F.A. 4. Il n'est pas exagéré de dire que l'exploitation forestière gabonaise est devenue une industrie lourde, solidement installée dans le pays 5.

Le personnel qui travaille dans de telles exploitations mécanisées comprend quelques techniciens européens, quelques contremaîtres et [140] ouvriers spécialisés africains, et une masse de manœuvres noirs. Au Consortium forestier et maritime de la S.N.C.F., les chiffres sont exceptionnellement élevés à cause de la scierie : une quarantaine d'Européens et près de 1.200 Africains Il est plus instructif d'analyser le détail du personnel employé par cette société sur la seule exploitation forestière de l'Igombiné : 5 Européens (2 chefs de chantier, 2 mécaniciens, un agent forestier, un agent chargé de l'entretien des voies) et 182 Africains 6. Ce sont des chiffres de cet ordre qui doivent être retenus pour caractériser les exploitations-types. A la S.E.G., nous trouvons 6 Européens et 170 Africains, et à la Luterma (chantier des bois de la Mondah), 6 Européens (dont 3 mécaniciens) et 190 Africains. Le directeur de la S.E.G., M. Thalmann, estime qu'une exploitation bien menée, doit avoir un agent européen et 40 Africains en moyenne pour 1.000 tonnes de production. C'est ainsi qu'un chantier de 2.500 ha, ayant une production annuelle de 2.000 tonnes, doit avoir un personnel de 2 Européens (1 chef de chantier et 1 mécanicien), et de 60 à 80 Africains 7.

Si ces normes sont valables pour les chantiers fortement mécanisés, elles ne le sont pas pour les exploitations de type familial qui subsistent au Gabon. De telles sociétés — comme la firme Maridort ou la Société Forestière du Littoral Gabonais (S.F.L.G.) —, sont nettement moins bien équipées en engins mécaniques, ont des cadres européens moins nourris, mais plus de travailleurs noirs que les gros chantiers 8. Toutes les transitions subsistent entre ce genre de société forestière et les petites entreprises simplement équipées d'un tracteur léger ou de quelques camions 9. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, l'Afrique demeure une terre de contrastes. À la Société Agricole du Gabon (S.A.G.), qui fournit 12.000 tonnes de bois par an, alors que le débardage se fait au caterpillar, le chargement des billes se fait toujours à la perche ! Et de vieux débardeurs indigènes montrent leur épaule déformée par le cal du mirombo, tandis que halètent près d'eux les engins du monde de demain... [...]

4 A. Thalmann, « L'exploitation forestière de la S.E.G. », *Bois et Forêts des Tropiques*, juillet-août 1963, n° 30, pp. 26 à 36.

L'Équipement de la Société d'exploitations gabonaise (S.E.G.) dont la production est de 5.000 tonnes par an : 3 Caterpillar D 7, 3 tracteurs Latil, 7 camions G.M.C. et 7 remorques diverses, 2 camions Chevrolet grumiers à deux ponts, un Chevrolet 2 t., 2 remorques plateau, 4 remorques semi-porteuses à herse, une benne Dodge, un trois-quarts Dodge, une pinasse et un chaland.

5 On trouvera de nombreuses monographies d'exploitations forestières gabonaises dans le rapport de mission de P. Allouard, *Compte rendu du voyage effectué au Cameroun et en A.E.F.* (15 janvier-3 mars 1963) ; 2 tomes, 234 p. Ronéotypé par le Centre technique forestier tropical, 46 bis, avenue de la Belle Gabrielle, Nogent-sur-Marne.

6 Ces 182 Africains se répartissent de la façon suivante : 12 à l'abattage 9 au passe-partout, 12 à l'ouverture des routes au Caterpillar, 4 à la tronçonneuse électrique, 12 au chargement, 12 au ravitaillement en bois et eau des locomotives, 9 pointeurs, 24 à l'entretien des voies, 6 hors rang, 5 à la prospection, 7 au terrassement, 8 cuisiniers, 1 magasinier, 10 aux ateliers, 8 au parc ferroviaire, 14 conducteurs de tracteurs, 14 conducteurs de machines, 6 élingueurs et 6 divers.

7 A. Thalmann, « L'exploitation forestière... », pp. 22 à 35.

8 La Société Maridort dispose d'un caterpillar D 6, d'un camion-grue de 160 CV, de deux camions de 10 t., d'un 7 t. Renault. avec monte-grumes, d'un pick up et d'une pinasse. Elle emploie 3 Européens, contre 140 Africains divisés en équipes de dix hommes.

9 Voici une petite exploitation européenne des environs de Libreville, qui produit 1.200 t. d'okoumé et 1.100 t. de bois divers. Son équipement est assez restreint : 1 tracteur International TD 18, 2 G.M.C., 1 camion Dodge, 1 camion 3,5 t. deux 3/4 Dodge pour les déplacements des deux Européens qui dirigent la société ; des [exploitations dirigées par des Africains](#) peuvent être encore plus modestes, comme par exemple celle-ci, voisine encore de Libreville, qui n'a produit en 1952 que 600 t. de bois, n'employait que 25 Africains, et ne possédait pour tout matériel que 3 G.M.C. dont un seul était en état de marche.

[157] étaient abandonnées et des tonnages importants, qui auraient pu être exportés après sciage, s'accumulaient près des lieux de coupe. C'est ainsi qu'en 1937, année de pointe, on estime à près de 50.000 t. les quantités de bois qui furent perdues, et qui représentent le déchet des 435.000 t de bois en grumes exportées. Il était donc naturel de songer à développer l'industrie du bois (fig. 7 b).

Les installations de scieries se multiplièrent au Gabon au lendemain de la guerre : il en existe actuellement une quinzaine réparties dans les régions de Libreville et de Port-Gentil. Une seule est importante, celle de Foulzém, appartenant au Consortium maritime et forestier de la S.N.C.F. Équipée à la fois pour débiter les bois durs — en vue de la préparation des traverses de chemins de fer — et les bois tendres, elle est, par sa capacité de production de 30.000 m³ par an, la première scierie d'A.-E.F. À Port-Gentil, et dans la région du Bas-Ogooué n'existent que des scieries d'importance moyenne débitant de 150 à 350 m³ de bois par mois (Établissements Gallais), Société équatoriale des bois [Bru], Société Gabonaise de Sciage, etc.). Quant à la région de Libreville, les scieries de la Nomba, de la Miang ou des **Établissements John Holt** ne fournissent guère chacune que 50 à 80 m³ de bois par mois. Le développement des usines de sciage est maintenant terminé et l'équipement actuel est plus que suffisant pour répondre aux demandes du marché local ou des acheteurs extérieurs. En 1953, pour une capacité de production voisine de 40.000 m³, les scieries n'ont livré que 18.000 m³ de bois débités. Seules sont rentables les petites et moyennes entreprises transformant les bois impropres à l'exportation en grumes, et qui travaillent à la fois pour le marché gabonais et pour l'exportation. Malheureusement, bien qu'il soit impossible de l'évaluer avec précision, le marché local est très restreint. Pour l'exportation, ne peuvent partir que les débits classés, si bien que les scieries gabonaises sont pénalisées par le manque de débouchés pour leurs déchets. Alors que le rendement moyen d'une scierie métropolitaine est de 65 % il n'est guère que de 40 à 50 % au Gabon. La crise de 1952 a entraîné la fermeture de plusieurs scieries. Celles qui ont résisté vivent. Quant à la grosse scierie de Foulzém, elle est déficitaire et seuls les bénéfices réalisés par le Consortium sur l'exportation des grumes d'okoumé lui permettent de tourner. La Société, qui bénéficie d'un permis d'exploitation à régime conventionnel, est d'ailleurs tenue de produire, aux termes du cahier des charges, au moins 8.000 m³ de sciages par an. D'où la survie de la scierie qui est la raison d'être des avantages dont bénéficie le Consortium de la S.N.C.F.

Après les hostilités, une nouvelle étape de l'industrialisation du Gabon a été franchie avec l'installation sur le territoire d'usines de déroulage, de fabrication de placages et de contreplaqués (fig. 7 b). On pouvait espérer que la solution du problème des débouchés [159] de l'okoumé résidait dans un tel effort d'équipement. Ces usines sont installées à Port-Gentil. Il en est trois d'importance modeste : les Établissements Pape [Placages de l'Équateur], les premiers à faire du placage et qui ne font plus aujourd'hui que du déroulage (150 m³ par mois) ; la Compagnie Africaine des Placages (C.A.P.) [51-453] qui se contente également de dérouler l'okoumé (500 m³ par mois) pour le compte de la grosse firme métropolitaine Multiplex ; enfin, la Compagnie d'Exploitation Forestières Africaines (C.E.F.A.) qui est actuellement fermée, et dont l'activité est uniquement orientée vers les chantiers forestiers. Cette crise des entreprises moyennes est-elle due à l'état du marché ou à la concurrence de l'usine colossale de la Compagnie Française du Gabon, — la plus grosse usine mondiale de placages et de contreplaqués — et qui a été construite à Port-Gentil en 1946 ? L'état économique et financier de la C.F.G. incite à penser qu'une grosse part des responsabilités incombe au marché lui-même. En effet, en 1952, la question de la fermeture de la C.F.G. s'est posée. Seule une injection de nouveaux capitaux (banques de l'Union européenne, banque d'Indochine) a pu la sauver, et une société de gestion a été constituée. Équipée pour produire 50.000 m³ de contreplaqué d'okoumé, l'usine arrive péniblement à en écouler 24.000 : 18.000 m³ vendus à la Chambre Syndicale des contreplaqués de France qui en écoule les deux tiers

en métropole et un tiers en Afrique du Nord, 6.000 m³ aux U.S.A. et quelque peu à l'Amérique du Sud. Il s'agit donc bien d'une crise des débouchés, et l'avenir des usines gabonaises est encore mal assuré. En 1954, comme il y a vingt ans, en dépit des récents efforts d'équipement, les bois en grumes constituent, en tonnage et en valeur, l'essentiel des exportations gabonaises (fig. 7 et 8).

La possibilité d'utiliser la quasi-totalité des essences de la forêt tropicale pour la fabrication de la pâte à papier et de la cellulose, fait naître de nouvelles espérances. L'usine-pilote de Bimbresso, en Côte-d'Ivoire, montée par la Régie Industrielle de la Cellulose Coloniale, suscite un grand intérêt au Gabon. Des projets sont à l'étude. Les forestiers recensent les futures « unités papetières, capables d'alimenter une usine fabriquant 30.000 tonnes de pâte à papier par an. Il faut à de telles usines 50 à 60.000 ha de forêt sur bon sol, c'est-à-dire capable de se régénérer en quarante ans. Les forestiers assurent qu'il existe au Gabon 4 ou 5 emplacements favorables. L'avenir de la forêt gabonaise est peut-être dans l'installation d'une puissante industrie chimique. Mais le stade des projets n'a pu être dépassé à cause des difficultés de financement. L'installation d'une usine de 30 à 40.000 t. de capacité nécessite 5 à 6 milliards de francs métropolitains.

*
* * *

Telle est, en 1954, la situation de la forêt gabonaise. Les affaires des exploitants forestiers sont redevenues prospères après l'alerte grave [...]